

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2024 - 9710 - 2014 D 00625 - 488 512 955 - 2C IMMOBILIER

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>	Adresse du siège social
SIRET <b>48851295500011</b>	
Adresse du principal établissement <b>3625 AV JOSEPH VERNET</b> <b>84810 AUBIGNAN</b>	Ancienne adresse en cas de changement

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**  
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  SIRET   
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées **CONSTRUCTION VENTE** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal  0 Bénéfice imposable à 15%  Déficit   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2. Plus-values**  
PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV exonérées (art. 238 quindecies)   
Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%

**3. Abattements et exonérations sur le bénéfice**  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4**

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre   
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :   
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :   
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **DIA COMPTA EXPERT**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Sarl SOGECO 191 BD BAILLE 13005 MARSEILLE Tél : 0491473138	Nom et adresse du conseil : Tél :
---	--------------------------------------

OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante) Nom et adresse du <b>SARL SOGECO</b> ou certificateur conventionné : 191C, Bd Baille 13005 MARSEILLE N° d'agrément : 13005 MARSEILLE Code APE : 6920Z	Identité du déclarant : Date : 02042024 Lieu : MARSEILLE Qualité et nom du signataire <b>CO-GERANTS</b> Signature : <b>M.BELLATS / M.REYNAUD</b>
--	---

Examen de conformité **04 91 47 31 38** fiscal (E.C.F.)

*certificat conforme*



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SCI 2C IMMOBILIER**  
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

**K** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %**

Taux de 0 %

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater )

Taux de 19 %

M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice

M VLT réalisée au cours de l'exercice

M VLT restant à reporter

**M** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>3625 AV JOSEPH VERNET</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>4 8 8 5 1 2 9 5 5 0 0 0 1 1</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le. <b>31122023</b>	N-1 <b>31122022</b>					
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>					
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	108 412	AC		108 412	108 412
		Constructions	AP	1 083 260	AC	392 940	690 320	744 045
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	126 028	AU	24 024	102 005	6 124
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>1 317 700</b>	BK	<b>416 964</b>	<b>900 737</b>	<b>858 581</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 864	BY		9 864	7 767
		Autres créances (3)	BZ	10 058	CA		10 058	134
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	36 571	CG		36 571	59 009	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>56 493</b>	CK		<b>56 493</b>	<b>66 910</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>1 374 193</b>	IA	<b>416 964</b>	<b>957 229</b>	<b>925 490</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	187 949	165 438
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>15 403</b>	<b>22 511</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>204 451</b>	<b>189 049</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	461 215	454 032
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	284 368	279 116
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	862	44
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 035	1 800
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 299	1 450
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>752 778</b>	<b>736 442</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>957 229</b>	<b>925 490</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	291 563	282 409
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : <b>SCI2C IMMOBILIER</b>		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	138 176	101 568	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	138 176	101 568	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>138 176</b>	<b>101 568</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	182		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	12 369	13 386	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	9 497	2 049	
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce} \end{array} \right.$	HS		GA	61 529	55 459
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>83 576</b>	<b>70 895</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>54 600</b>	<b>30 674</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	15 651	13 469	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>15 651</b>	<b>13 469</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(15 651)</b>	<b>(13 469)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>38 949</b>	<b>17 205</b>	



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
							Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	108 412	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ	1 083 260	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	22 344	KW		KX	103 684
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
<b>TOTAL III</b>					LN	<b>1 214 016</b>	LO		LP	<b>103 684</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	
<b>TOTAL IV</b>					LQ		LR		LS		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					OG	<b>1 214 016</b>	OH		OJ	<b>103 684</b>	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			IN		C0		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			IO		LV		LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	108 412	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	1 083 260	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	126 028	MN	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
<b>TOTAL III</b>			IY		NG	<b>1 317 700</b>	NH	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7	0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y	0Z		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G		
<b>TOTAL IV</b>			I3		NJ		NK	2H			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			I4		0K	<b>1 317 700</b>	0L	0M			

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						Néant <input type="checkbox"/>			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	339 215	PN	53 725	PO		PQ	392 940		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 220	QE	7 804	QF		QG	24 024		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL II</b>		QU	355 435	QV	61 529	QW		QX	416 964		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	355 435	ØP	61 529	ØQ		ØR	416 964		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

**7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF		
	UG	UG	UH		
	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	9 864	9 864		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 058	10 058	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
<b>TOTAUX</b>		VT	<b>19 922</b>	<b>19 922</b>	<b>VV</b>		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	461 215		87 682	373 533
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	862	862			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 035	1 035		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	284 368	284 368			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 299	5 299			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>752 778</b>	<b>291 563</b>	<b>87 682</b>	<b>373 533</b>	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	284 368
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	102 748	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122023</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA <b>15 403</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIÈRE IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	YI		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y3		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						<b>TOTAL I</b>		WR <b>15 403</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		XI	<b>15 403</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL <b>15 403</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	<b>0</b>	
								XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	41 712	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	15 403	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	26 309	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	26 309	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			/

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SCI 2C IMMOBILIER</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	165 438	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	22 511		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	OF	<b>187 949</b>		Report à nouveau		ZG		187 949				
										<b>TOTAL II</b>		ZH	<b>187 949</b>
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété			J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 194	1 400				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	9 175	11 986				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	<b>12 369</b>	<b>13 386</b>				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 466	1 404				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	8 031	645				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	<b>9 497</b>	<b>2 049</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	27 635	20 314				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 962	2 278				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *						OB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP							ZR		
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)													
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
 Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SCI2C IMMOBILIER**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑦				⑧
				19%	15% ou 12,80%	0%		
⑨		⑩	⑪	⑫	⑬	⑭		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

( A )

( B )  
(Ventilation par taux)

( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SCI 2C IMMOBILIER**

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SCI2C IMMOBILIER</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SCI2C IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012023</b>		et clos le : <b>31122023</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		138 176
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>138 176</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		3 544
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		9 006
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>12 550</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>125 625</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

**17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|3|**

N° SIRET **4|8|8|5|1|2|9|5|5|0|0|0|1|1|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SCI 2C IMMOBILIER**

ADRESSE ( voie ) **3625 AV JOSEPH VERNET**

CODE POSTAL **84810** VILLE **AUBIGNAN**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	25
--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	75
--	----	----

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SARL** Dénomination **ALTIUS**  
 N° SIREN (si société établie en France) **537618316** % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **25**  
 Adresse : N° **1 220** Voie **ROUTE DU PETIT MOULIN CS 30352**  
 Code postal **13799** Commune **AIX EN PROVENCE CEDEX 3** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **BELLAIS** Prénom(s) **CHRISTIAN**  
 Nom marital [ ] % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **25**  
 Naissance : Date **14041966** N° département **13** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **45** Voie **45 RUE DE TURBINE**  
 Code postal **13008** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom patronymique **REYNAUD** Prénom(s) **CHRISTIAN**  
 Nom marital [ ] % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**  
 Naissance : Date **09071960** N° département **13** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **281** Voie **GROUPE PIERRE RENARD**  
 Code postal **13010** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 4|8|8|5|1|2|9|5|5|0|0|1|1|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI 2C IMMOBILIER

ADRESSE ( voie ) 3625 AV JOSEPH VERNET

CODE POSTAL 84810 VILLE AUBIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

09 JUIL. 2024

**SCI 2C IMMOBILIER****SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE****Capital social de 1 000 Euros****Siège social : 3625 avenue Joseph Vernet 84810 AUBIGNAN****R.C.S. AVIGNON 488 512 955****PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ASSOCIES**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 17 heures*

*Les associés de la SCI 2C IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la gérance.*

*Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.*

*L'assemblée est présidée par Monsieur REYNAUD Christian, gérant de la société.*

*La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.*

*Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :*

- \* La feuille de présence*
- \* Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,*
- \* Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée*
- \* L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/23*
- \* Un exemplaire des statuts*

**ORDRE DU JOUR**

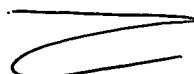
- \* Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23*
- \* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/23.*
- \* Affectation des résultats*
- \* Quitus à la gérance*
- \* Approbation des conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966*
- \* Questions diverses*

*Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.*

*La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.*

*Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :*

CR



### **PREMIERE RESOLUTION**

*La collectivité des associés donne acte à la gérance, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'approuve, ainsi que le bilan et les comptes de résultats, tels qu'ils ont été présentés par la gérance.*

*Je vous propose d'affecter et de répartir comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 15 403 Euros à savoir :*

- La totalité est affectée au compte report à nouveau*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

*La collectivité des associés donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 31/12/23.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'assemblée approuve l'ensemble des conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.*

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote et leurs parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, l'assemblée approuve des dépenses et des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*



## **SIXIEME RESOLUTION**

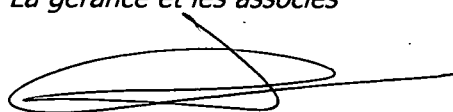
*L'assemblée prend acte que la société n'a versé aucune rémunération à la gérance pour l'exercice écoulé.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, Monsieur RAYNAUD Christian, gérant concerné, n'ayant pas pris part au vote et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.*

*La gérance et les associés*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.